

Décision n° 2019-144 ORGA
du 25 juillet 2019

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la décision du 25 octobre 2018 portant nomination de
rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période
octobre 2018 – octobre 2019 ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du 7 juin
2019 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date
du 25 juillet 2019,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Messieurs Gilles PELLISSIER et Nicolas POLGE, maîtres des
requêtes au Conseil d'État, sont nommés rapporteurs adjoints auprès du
Conseil constitutionnel pour la période de juillet 2019 à octobre 2019.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 2019.

Laurent FABIOUS